

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Date de convocation 11 décembre 2024
Date d'affichage 11 décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20241223-CM2410-DEL13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 17 + 12 procurations
votants 28 (Monsieur Dominique MORANCE n'a pas pris part au vote)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le DIX SEPT DECEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Gerard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Nicolas CHABLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
Mme Delphine LETESSIER	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Christophe BISI)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Marie Hélène TROUILLOT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Christophe BISI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 RELATIF A L'ENTRETIEN DES ESPACES
VERTS AUX ABORDS DES BATIMENS DE SARTHE HABITAT

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention initiale conclue entre la Ville de La Ferté-Bernard et Sarthe Habitat le 20 décembre 2018 ;

Vu l'avenant signé le **25 mars 2022** entre la Ville de La Ferté-Bernard et Sarthe Habitat concernant l'entretien des espaces verts ;
Vu le rapport du Maire ;

Considérant que l'avenant précité stipule que les opérations de désherbage, de nettoyage, d'évacuation des déchets, de débroussaillage, de balayage, ainsi que toute autre intervention liée à l'entretien des abords des bâtiments de Sarthe Habitat, sur une largeur de **40 centimètres**, ne sont pas à la charge de la collectivité ;

Considérant dans le souci d'assurer une gestion harmonieuse et uniforme des abords des bâtiments de Sarthe habitat, il est proposé que la Ville prenne en charge l'ensemble des prestations requises, incluant le désherbage, l'évacuation des déchets, le débroussaillage et le balayage, sur **toute la largeur des abords des bâtiments** de Sarthe habitat ;

Considérant qu'en contrepartie de cette prise en charge intégrale de l'entretien des pieds des bâtiments par la Ville, Sarthe habitat s'engage à remplacer les végétaux endommagés ;

Considérant que toute modification de végétaux, autre que le remplacement, fera l'objet d'un devis et restera à la charge de Sarthe Habitat ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la prise en charge intégrale de l'entretien des pieds de bâtiments de Sarthe habitat par la Ville.
- **VALIDE** que le remplacement des végétaux endommagés ainsi que toute modification autre que le remplacement sera soumis à devis et à la charge de Sarthe habitat.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tous documents relatifs à cette décision.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout avenant découlant de cette décision, sans qu'il soit nécessaire de le soumettre à une nouvelle délibération du Conseil municipal.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Christophe BISI

Pour Copie conforme

Le Maire,
Didier REVEAU